

5 avril 2023

Soumis par voie électronique

M. Thomas R. Seidenstein (président)
Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance

Monsieur,

Réponse au document de consultation de l'IAASB : *Proposition de stratégie et de plan de travail de l'IAASB pour 2024-2027*

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme canadien indépendant de réglementation de l'audit responsable de la surveillance des cabinets comptables qui audient les entités cotées canadiennes. Son mandat consiste à promouvoir un audit indépendant de grande qualité, qui contribue à la confiance du public à l'égard de l'intégrité de l'information financière.

Le CCRC est heureux de répondre au document de consultation de l'IAASB : Proposition de stratégie et de plan de travail de l'IAASB pour 2024-2027.

Commentaires généraux

Nous sommes reconnaissants des efforts déployés par l'IAASB pour obtenir périodiquement des commentaires sur sa stratégie afin de s'assurer que ses activités et ses déclarations continuent de répondre à l'intérêt public pour des normes d'audit et d'assurance de grande qualité. Bien que le CCRC appuie largement la stratégie et le plan de travail établis pour 2024-2027, nous avons d'importantes préoccupations quant à la suffisance des ressources disponibles pour répondre aux besoins d'intérêt public en matière de normes de certification de la durabilité et pour continuer d'améliorer de façon proactive les Normes internationales d'audit (ISA) pour réagir aux enjeux d'audit en évolution et émergents.

Suffisance des ressources

Le CCRC reconnaît l'importance d'avoir des normes uniformes à l'échelle mondiale pour la certification des informations liées à la durabilité, et il est important que l'IAASB détermine les ressources supplémentaires qui ont les compétences et la capacité nécessaires pour réaliser ce projet essentiel. Si les ressources ne sont pas adéquatement planifiées et gérées, il existe un risque qu'elles soient détournées de projets importants de normes d'audit. Les ISA sont le fondement sur lequel les normes de certification de la durabilité sont élaborées. Par conséquent, il est essentiel que les ISA demeurent pertinentes et que l'IAASB intègre une capacité suffisante dans son plan de travail pour permettre agilité et souplesse. Les entreprises qui font l'objet d'un audit évoluent continuellement, et la capacité de l'IAASB d'apporter des modifications de portée limitée sera essentielle pour atteindre son objectif d'être plus agile et innovateur et de s'attaquer en temps opportun à l'évolution des enjeux d'intérêt public. Il existe quelques exemples précis de domaines

émergents où les normes ne sont pas claires, et nous avons relevé des constatations d'inspection importantes au Canada, découlant notamment d'audits de sociétés dans les secteurs de la technologie, du cannabis et des cryptoactifs.

Nous recommandons à l'IAASB d'améliorer son plan stratégique dans les domaines suivants :

- L'évaluation des besoins en ressources de l'IAASB pour atteindre les objectifs énoncés dans son plan stratégique doit déterminer les lacunes prévues et la façon dont l'IAASB établira l'ordre de priorité des ressources pour veiller à ce que le travail sur les normes de certification de la durabilité ne se fasse pas aux dépens d'autres projets importants de normes d'audit.
- Donner plus de détails sur les mesures précises, y compris la prise en compte des ressources, qui contribueront à la capacité de l'IAASB d'atteindre son objectif d'être agile et innovateur, y compris la capacité de réagir de façon proactive aux enjeux nouveaux et émergents qui se présentent.

Priorités de l'IAASB

Bien que nous reconnaissons l'importance de la Norme ISA 330, *Réponse de l'auditeur à l'évaluation des risques d'anomalies significatives*, nous sommes d'avis que les projets de technologie omnibus ciblés et la norme ISA 320, *Caractère significatif*, devraient être priorisés avant la norme ISA 330, car le prochain projet devrait commencer en 2024 et la norme ISA 330 devrait suivre. Le fondement de cet établissement des priorités recommandé est décrit ci-dessous.

Projets de technologie omnibus ciblés

Au Canada, nous avons constaté une augmentation importante du nombre d'émetteurs assujettis en activité dans de nouveaux domaines comme la technologie financière et la cryptomonnaie. Ces industries ont tendance à dépendre beaucoup de la technologie qui est développée à l'interne ou qui fait appel aux services de tiers. Dans le cadre de nos inspections, nous avons relevé d'importantes préoccupations quant à la suffisance du travail effectué par les auditeurs lorsqu'il s'agit de cerner les risques associés aux entités qui utilisent beaucoup la technologie dans l'exécution de leurs services, et d'y réagir. Nous avons publié des documents de leadership éclairé mettant en lumière nos observations découlant de nos inspections : [La pratique de l'audit dans le secteur des cryptoactifs \(août 2022\)](#) et [La technologie dans l'audit \(août 2021\)](#).

Nous constatons également une augmentation de l'utilisation d'outils et de techniques automatisés par les auditeurs et nous avons signalé des préoccupations au sujet de la suffisance des procédures des auditeurs lorsqu'ils utilisent ces outils dans nos évaluations réglementaires de 2021 et de 2022.

ISA 320, Caractère significatif

Les sondages annuels publiés par l'International Forum of Independent Audit Regulators ont constamment identifié le caractère significatif comme étant un domaine qui mérite d'être traité en priorité. L'ISA 320 est une norme désuète qui n'est plus adaptée. Plus précisément :

- Le paragraphe A5 de l'ISA 320 stipule que « Le résultat courant avant impôt est souvent utilisé pour les entités dont l'activité est orientée vers la recherche de profits ». Cet énoncé est incompatible avec ce que nous

observons en pratique chez les émetteurs assujettis canadiens que nous avons inspectés au cours des dernières années. Dans les missions d’audit que nous avons réalisées depuis 2019, nous avons observé les points suivants : les revenus, le total des actifs et les actifs nets étaient utilisés comme point de repère pour déterminer le caractère significatif à une fréquence beaucoup plus élevée que le bénéfice avant impôts; l’utilisation des dépenses comme point de repère pour déterminer le caractère significatif a augmenté; et la fourchette du pourcentage appliqué à ces points de repère varie considérablement d’une entreprise à l’autre et entre des types d’entités semblables.

- Les révisions à la Norme ISA 315, *Identification et évaluation des risques d’anomalies significatives* et à la Norme ISA 600, *Audits d’états financiers de groupe (y compris l’utilisation des travaux des auditeurs des composantes) – Considérations particulières* accroissent l’importance relative de la modernisation de l’application des concepts de caractère significatif dans le cadre d’un audit axé sur les risques.

ISA 330, Réponse de l’auditeur à l’évaluation des risques d’anomalies significatives

Nous sommes d’avis que ce projet devrait être réalisé conjointement avec les projets de technologie omnibus ciblés. Cela permettra de s’assurer que les mises à jour à la norme ISA 330 requises peuvent refléter les changements nécessaires pour la technologie et les développements dans la norme ISA 315, en mettant particulièrement l’accent sur l’incidence de la « gamme de risques » et des « facteurs de risque inhérents » dans la réponse de l’auditeur. Il fournira également des précisions supplémentaires sur les tests des contrôles internes. Les difficultés liées aux tests des contrôles internes en matière de rapports financiers sont un domaine récurrent qui fait l’objet d’un niveau élevé de constatations dans le sondage annuel de l’IFIAR.

Diverses normes de la série ISA 500

Nous encourageons l’IAASB à envisager des modifications de portée limitée à ces normes en plus de celles qui peuvent être abordées dans le cadre des projets de technologie omnibus ciblés. Nous soulignons que les domaines de portée limitée suivants devraient être priorisés :

- ISA 501 – Exigences et directives supplémentaires relatives à l’exécution à distance des prises d’inventaire. Nous constatons une augmentation de l’utilisation de l’observation à distance avec l’apparition de restrictions liées à la pandémie.
- ISA 530 – Régler les problèmes liés aux sondages en audit, y compris l’établissement d’un lien plus étroit avec la façon de gérer les exceptions. Il arrive fréquemment que les auditeurs extrapolent les différences sans en comprendre suffisamment la raison, notamment en évaluant l’incidence sur les contrôles internes et en déterminant si d’autres procédures d’audit sont nécessaires.

Audits conjoints

Nous recommandons que la priorité la plus faible soit accordée à ce point et que les territoires qui utilisent cette norme soient encouragés à élaborer des normes à l’échelle locale.

Interaction entre l'IAASB, l'International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA) et d'autres organismes de normalisation de premier plan

Le CCRC appuie l'inclusion de la coordination avec l'IESBA et d'autres organismes de normalisation dans le cadre des objectifs stratégiques proposés par l'IAASB. La coordination entre l'IAASB et l'IESBA au cours des dernières années a constitué un développement positif qui renforce les règles de déontologie internationales qui soutiennent à la fois la préparation et l'audit des états financiers. Le CCRC encourage l'IAASB à accroître la transparence de la coordination avec l'International Accounting Standards Board. La réponse aux questions d'intérêt public telles que le caractère significatif et la continuité de l'exploitation serait améliorée si les normes internationales de comptabilité et d'audit étaient élaborées de façon coordonnée.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez discuter plus en détail de nos observations, veuillez communiquer avec moi (carol.paradine@cpab-ccrc.ca) ou avec Stacy Hammett (stacy.hammett@cpab-ccrc.ca).

Cordialement,



Carol A. Paradine, FCPA, FCA
Chef de la direction

CC : Bob Bosshard (président, AASB)
Brian Banderk (président, Comité des chefs comptables de l'ACVM)